



Cher-e-s ami-e-s,

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) a tenu à Barcelone sa première session les 1^{er}, 2 et 3 mars dernier, accueilli par le comité d'appui catalan et la mairie de Barcelone, sous la présidence d'honneur de Stéphane Hessel.

Comme vous le savez probablement aussi, le TRP est un tribunal de conscience international citoyen qui répond à des demandes de la société civile et s'inscrit, avec le même esprit et selon les mêmes règles de rigueur, dans la lignée du tribunal sur le Vietnam (1966-1967) mis sur pied par l'éminent savant et philosophe Bertrand Russell et du tribunal Russell II sur l'Amérique latine (1974-1976) organisé par la Fondation internationale Lelio Basso pour le droit et la libération des peuples, et son système de référence juridique est celui du droit international public. Son comité international de parrainage rassemble des personnalités de près de quarante pays.

Le TRP tient pour acquis ce que nous savons tou-te-s : la politique d'Israël vis-à-vis du peuple palestinien, sous occupation illégale comme dans l'exil forcé, singulièrement la colonisation, les destructions de maisons, les violations des droits économiques et politiques palestiniens, les assassinats... ont été qualifiés de violations du droit international par diverses instances internationales dont parfois par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice a reconnu comme illégale la construction du réseau de murs israéliens en Palestine occupée dans un avis consultatif entériné par l'Assemblée générale des Nations unies. Récemment encore, le rapport du juge Goldstone a qualifié de crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité les bombardements israéliens qui ont fait durant l'hiver 2008-2009 plus de 1400 morts et des milliers de blessés dans la bande de Gaza ravagée et toujours sous blocus, ainsi que, dans une moindre mesure, les tirs de roquette de certains groupes armés palestiniens; dans une moindre mesure, parce que le droit international s'impose à tous de la même manière, mais l'occupant et l'occupé, l'agresseur et l'agressé, l'assiégeant et l'assiégé, ne sauraient être mis sur le même pied. Pourtant, la France, pour ne citer qu'elle, a refusé de participer au vote à ce sujet au conseil des droits de l'Homme des Nations unies et s'est abstenue à l'Assemblée générale des Nations unies.

C'est bien cela qui nous préoccupe tou-te-s et qui anime notre mouvement de solidarité dans toute sa diversité : l'impunité d'Israël, qui empêche d'aboutir toute solution de paix fondée sur le droit international.

C'est précisément cette impunité, et singulièrement celle de l'Europe, qui a fait l'objet principal de cette session de Barcelone et de ses recommandations.

Le Tribunal Russell, son succès, son impact, dépendent de notre investissement à tou-te-s.

NOUS VOUS PROPOSONS DE PARTICIPER NOMBREUX-SES AU PREMIER DEBAT PUBLIC

faisant suite, en France, aux conclusions de cette première session du Tribunal Russell sur la Palestine

LE 11 MAI 2010 DE 20HEURES A 23 HEURES AU FIAP 30 rue Cabanis 75014 Paris Amphithéâtre Bruxelles

Nous aurons le plaisir d'accueillir, pour participer au débat :

- **Hocine Ouazraf**, chercheur aux facultés universitaires St-Louis, Bruxelles, à qui nous devons la synthèse introductive à la session de Barcelone sur les violations du droit international par Israël
- **Francis Wurtz**, ancien eurodéputé (GUE) et l'un des témoins officiels de cette session de Barcelone
- **Monique Cerisier-Ben Guiga**, sénatrice, membre du comité de parrainage français d'appui au TRP

Nous serons ainsi informés de ce qu'a été cette session et pourrons, ensemble, en débattre. Tous les adhérents et militants sont les bienvenus. Réservez votre soirée!

Pour l'AFPS et pour le comité français d'appui au Tribunal Russell sur la Palestine Jean-Claude Lefort et Françoise Feugas

Contact

Comité français d'appui au TRP 40 rue de Malte 75011 Paris cna_france@yahoo.fr http://www.tribunalrussell-france.org